



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Financement des JO de 2024

Question écrite n° 40160

Texte de la question

M. Maxime Minot appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur le financement des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024. En effet, à l'occasion d'un premier contrôle des deux principaux organismes chargés de la préparation de cet événement, la Cour des comptes suggère, dans un référé rendu public le 17 juin 2021, que le budget n'est pas sécurisé alors que l'équilibre financier est attendu et promis. Premièrement, la convention globale qui doit encadrer les responsabilités opérationnelles et financières entre les deux organismes opérationnels, le comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) et la société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO), n'est toujours pas signée. Cela met donc en danger l'organisation de la mise en place des jeux ainsi que la tenue des coûts et délais. De plus, si le budget des JO est fixé à 7,3 milliards d'euros, il subsiste des incertitudes au niveau des recettes. En effet, aucune disposition législative ne garantit la couverture d'un potentiel déficit. À cela s'ajoute le risque d'une perte des recettes de billetterie due aux effets à long terme de la crise sanitaire qui n'est pas anticipé. Au vu de ces observations, la Cour des comptes a donc formulé cinq recommandations. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend les suivre.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Minot](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40160

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 juillet 2021](#), page 5495

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)